

Messages de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

15 Avril 2025



Offre d'un atelier de formation sur la bonne gestion des matières résiduelles

La Municipalité souhaite connaître l'intérêt de la population pour la participation à un atelier de formation gratuit portant sur la gestion optimale des matières résiduelles. Afin de confirmer la tenue de cet événement, un minimum de 15 inscriptions est requis. Vous pouvez manifester votre intérêt en communiquant directement au bureau municipal par téléphone au 819-333-5766 ou par courriel : mancebourg@mrcao.qc.ca. Si un nombre suffisant de citoyens se montre intéressé, la tenue de la formation pourra être planifiée en début de soirée, au courant des prochaines semaines.

*****OFFRE D'EMPLOI *****

Opérateur certifié pour les opérations d'assainissement des eaux usées

La Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg recherche un(e) opérateur(trice) certifié(e) pour la gestion des étangs non-aérés servant à l'assainissement des eaux usées. Ce poste exige une certification OW-2. Adressez-vous directement au bureau municipal pour la description des tâches détaillées par téléphone au 819-333-5766 ou par courriel : mancebourg@mrcao.qc.ca.

Veuillez envoyer votre CV ainsi qu'une lettre de motivation par courriel à l'adresse suivante : mancebourg@mrcao.qc.ca ou au # 451, 2^e-et-3^e rang, Mancebourg (Québec) J0Z 2T0

Accueillir le printemps



- L'avancée de l'heure est synonyme avec un printemps imminent ! Les journées s'allongent et les températures plus clémentes sont à nos portes. Comme à chaque année, la fonte des neiges affectera les écosystèmes aquatiques et humains. En tant que citoyen, notre rôle à jouer dans la gestion de la neige est plus grand qu'on pourrait ne l'imaginer. Voici donc comment bien vous préparer à accueillir le printemps, tout en protégeant l'environnement en posant des gestes simples :



La gestion de la neige, c'est l'affaire de tous !

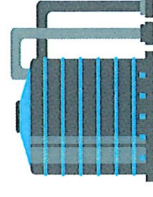


- **Ne pas jeter la neige de votre terrain dans la rue ou les trottoirs !** Laissez-la plutôt fondre sur votre terrain : le sol va éventuellement absorber l'eau. C'est mieux pour votre gazon et cela limite l'afflux d'eau dans les égouts. Un surplus d'eau dans les stations d'épuration peut causer des surverses, ce qui contamine les milieux naturels avec nos déjections !

- **Essayez de respecter le plus possible les opérations de déneigement des villes.** La neige dans la rue peut contenir de nombreux contaminants (sels de déglacage, carburants, huiles provenant des voitures). Respecter la signalisation des villes permet d'optimiser cette opération cruciale. La neige restante dans les rues emportera avec elle les contaminants directement dans un lac ou rivière, ou encore risque de surcharger les usines de traitement et de causer des surverses.



- **Renseignez-vous sur les nouvelles technologies de récupération de l'eau.** De grandes quantités de neiges s'accumulent sur les toits. Des compagnies comme "Rewatech" offrent des manières modernes d'emmagasiner l'eau pour des usages futurs, comme le jardin ou le lavage des voitures !



Camp de jour

MANCEBOURG ÉTÉ 2025

23 JUIN AU 14 AOÛT
DU LUNDI AU JEUDI

250\$

PAR ENFANT
POUR LES
8 SEMAINES



Nous prioriserons les résidents
sur une base 1er arrivé/1er servis.
Ouvert aux non résidents s'il
reste des places disponible.



20 PLACES DE
DISPONIBLE

INSCRIPTION AVANT LE 30 AVRIL
COMMUNIQUEZ AVEC SARAH MORIN THEBERGE



819-301-0992



smt147@hotmail.com

Paiement demandé en argent
comptant ou virement interac



819 339-5671
819 339-5400
mrcao.qc.ca
MRC d'Abitibi-Ouest
11, 5^e Avenue Est
La Sarre QC J9Z 1K7

La Sarre, le 26 mars 2025

Objet : Rappel important — Tri des matières résiduelles agricoles

Aux agricultrices et agriculteurs de la MRC d'Abitibi-Ouest,

Nous faisons appel à votre collaboration essentielle pour résoudre une problématique qui affecte la collecte et le traitement des matières résiduelles dans notre région.

Problème constaté :

Des items non conformes, notamment des filets agricoles (d'ensilage, de foin, etc.), se retrouvent dans les bacs de recyclage et d'ordures ménagères. Ces matériaux, lorsqu'ils atteignent les installations de tri, s'enroulent autour des équipements, provoquant :

- des arrêts de production fréquents;
- des bris coûteux des équipements;
- des retards dans la collecte pour l'ensemble de la communauté.

Consignes de tri essentielles :

- Les filets agricoles **ne doivent jamais** être placés dans les bacs de recyclage ou d'ordures ménagères.
- **Apportez ces matériaux à l'écocentre** ou participez aux collectes spéciales prévues selon les programmes en vigueur.
- **Respectez la liste officielle** des contenants, emballages et imprimés acceptés dans le bac de recyclage.

Ensemble, agissons :

- **Utilisez l'écocentre** pour les matériaux agricoles non admissibles au tri régulier.
- **Renseignez-vous auprès de la MRC** sur les programmes de récupération spécifiques aux plastiques agricoles.
- **Formez et sensibilisez vos employés** à l'importance du tri adéquat pour éviter les erreurs.

Chaque geste compte pour assurer un service efficace et réduire les coûts liés aux réparations et interruptions. Votre collaboration est primordiale pour améliorer la gestion de nos matières résiduelles et préserver la qualité de nos services.

Merci de votre engagement envers notre communauté.


Normand Lagrange,
Directeur général

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL, LE 1^{er} AVRIL 2025, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR RÉMI MORIN, MAIRE.

Sont présents: Monsieur Rémi Morin, maire

Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2

Siège # 3 :Poste vacant

Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4

Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5 (arrivée à 19h05)

Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6

Madame Geneviève Lapierre, d.g. et gref.-très.

Absent: Monsieur Florent Bédard, conseiller siège #1

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
 2. Ordre du jour
 3. Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025
 4. Trésorerie
 - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
 - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires (s'il y a lieu)
 - 4.3 Comptes
 - 4.4 Affectation de l'excédent des revenus d'intérêts du PRIMEAU pour la couverture des dépenses d'intérêts de la dette associée et utilisation annuelle pour la portion non subventionnée
 5. Correspondance
 6. Règlements

Aucun
 7. Avis de motion

Aucun
 8. Rapport des comités
 - 8.1 Schémas de couverture de risque en sécurité incendie
 9. Voirie municipale
 - 9.1 Appel d'offre par invitation – fourniture d'abat-poussière 2025
 - 9.2 Balayage des accotements en zone urbaine – saison 2025
 - 9.3 Permis de gestion spécifique aux castors
 - 9.4 Autres points...
 10. Affaires nouvelles
 - 10.1 Projet domiciliaire – route du 3^e-au 4^e rang
 - 10.2 Transaction-quittance convenue entre la Municipalité et la Fabrique
 - 10.4 Entretien des terrains municipaux
 - 10.5 Offre de services pour la révision du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées
 - 10.6 Plan de gestion des actifs en eau
 - 10.7 Autres points...
 11. Période de questions
 12. Clôture de la séance
 13. Levée d'assemblée
-

25-04-63 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h01.

25-04-64 2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

25-04-65 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025.

Adoptée

Arrivée de Madame Raymonde Petitclerc. Il est 19h05.

4 TRÉSORERIE

25-04-66 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la greffière-trésorière, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

25-04-67 4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES

Aucun transferts de fonds aux postes budgétaires.

25-04-68 4.3 COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 56 246.07 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'approuver la liste de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

25-04-69 4.4 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DES REVENUS D'INTÉRÊTS DU PRIMEAU POUR LA COUVERTURE DES DÉPENSES D'INTÉRÊTS DE LA DETTE ASSOCIÉE ET UTILISATION ANNUELLE POUR LA PORTION NON SUBVENTIONNÉE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg a souscrit à un programme de financement PRIMEAU et génère des revenus d'intérêts provenant de ce programme ;

ATTENDU QUE l'excédent des revenus d'intérêts générés par le programme PRIMEAU dépasse les besoins de financement initialement prévus ;

ATTENDU QUE il est dans l'intérêt de la municipalité de maximiser l'utilisation de ces excédents pour réduire les coûts de la dette associée au programme PRIMEAU ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu ce qui suit :

- Affectation de l'excédent des revenus d'intérêts :
La municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg affecte l'excédent des revenus d'intérêts générés par le programme PRIMEAU à la couverture des dépenses d'intérêts associées à la dette de ce programme. Cette affectation sera réalisée de manière à réduire la charge d'intérêts de la dette associée à PRIMEAU.
- Utilisation annuelle du surplus affecté :
Annuellement, la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg utilisera le surplus affecté des revenus d'intérêts du programme PRIMEAU pour couvrir la portion non subventionnée des dépenses d'intérêts sur le prêt temporaire associé à la dette PRIMEAU. Cette utilisation se fera sur la base des besoins financiers identifiés pour la gestion de la dette.

Adopté

25-04-70 5 CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 mars dernier et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

25-04-71 5.1 RASSEMBLEMENT MUNICIPAL ORGANISÉ PAR LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Considérant l'invitation au rassemblement municipal organisé par la conférence régionale des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue qui se déroulera les 8 et 9 mai prochain à Lorrainville, celle-ci adressée aux élus;

Considérant l'intérêt du maire à participer, entre autre, au souper conférence animée par Monsieur Pierre-Olivier Zappa;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la Municipalité autorise le remboursement des frais relatifs à l'inscription et au déplacement pour la participation du maire au présent événement.

Adoptée

6 RÈGLEMENTS

Aucun point

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 RAPPORTS DES COMITÉS

Aucun point

9 VOIRIE MUNICIPALE

25-04-72 9.1 APPEL D'OFFRE PAR INVITATION – FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE SAISON 2025

Considérant que les membres du conseil prévoient procéder à deux épandages d'abat-poussière sur le territoire complet de la Municipalité ainsi qu'un troisième épandage devant les façades des résidences, côtes et virages pour la saison 2025;

Considérant que la quantité nécessaire d'abat-poussière aux travaux visés est évaluée à 60 tonnes;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu de procéder à un appel d'offre par invitation pour une commande de 60 tonnes d'abat-poussière (calcium en flocons), qui devra être livrées aux entrepôts de « *Proulx et Genesse* ».

À noter que les soumissions devront être reçues avant 14h15, le 6 mai 2025, date et heure à laquelle elles seront ouvertes.

Adoptée

25-04-73 9.2 BALAYAGE DES ACCOTEMENTS EN ZONE URBAINE – SAISON 2025

Considérant la proposition du ministère des Transports du Québec relativement au balayage des accotements en zone urbaine pour la saison 2025;

Considérant que le conseil accepte le montant forfaitaire proposé par le MTQ pour prendre en charge les travaux à réaliser;

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel de candidatures et qu'une seule offre de services a été reçue pour le balayage des accotements, des trottoirs, des contours de regards et intersections du périmètre urbain de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg confie le mandat relatif aux travaux mentionnés à Monsieur Steve Paquin.

La directrice générale, Madame Geneviève Lapierre, est autorisée à signer le document relatif à l'acceptation de l'offre du MTQ.

Il est à noter que l'équipement nécessaire à la disposition du sable (ex. : VTT, remorque, etc...) n'est pas fourni par la Municipalité. De ce fait, la Municipalité se décharge de toute responsabilité envers ces équipements.

Les travaux doivent obligatoirement être complétés au plus tard le 30 juin 2025. La signalisation exigée par le ministère des Transports du Québec doit être mise en place par l'exécutant des travaux. Un montant forfaitaire de 1 300 \$ est attribué pour la réalisation complète des travaux et ce, à la satisfaction du Ministère.

Adoptée

25-04-74 9.3 PERMIS DE GESTION SPÉCIFIQUE AUX CASTORS

Il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg procède à la demande auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec pour l'obtention d'un permis de gestion spécifique aux castors

pour la saison 2025. Le maire, Monsieur Rémi Morin, est autorisé à signer les formulaires relatifs à cette demande.

Il est à noter que les frais de 381.50 \$ pour les fins de l'obtention de ce permis sont autorisés par cette résolution.

Adoptée

10 AFFAIRES NOUVELLES

25-04-75 10.1 PROJET DOMICILIAIRE – ROUTE DU 3^E-AU-4^E RANG

Considérant qu'un mandat a été octroyé à « *Patrick Descarreaux Arpenteur-Géomètre* » afin de soumettre au conseil un nouveau plan projet dans le cadre du projet domiciliaire de la route du 3^e-au-4^e rang afin de remédier à certaines irrégularités constatées au plan de cadastre actuel;

Considérant que les trois options soumises ont été présentées aux membres du conseil séance tenante;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu que les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg retiennent le plan projet de lotissement « **OPTION B** » en tenant compte de la proposition d'élargir les lots projetés 1, 2 et 3 afin d'occuper tout l'espace disponible jusqu'à la zone agricole. Les lots projetés 4, 5, 6 et 7 demeurent inchangés.

De ce fait, le maire, Monsieur Rémi Morin et la directrice générale, Madame Geneviève Lapierre, sont autorisés à signer les documents requis, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

25-04-76 10.2 RÉOLUTION # 25-03-58 CONCERNANT L'OFFRE DE SERVICES POUR LA RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES

Considérant que le maire a exercé son droit de veto pour la résolution #25-03-58 afin de permettre qu'un complément d'information soit présenté aux membres du conseil avant l'octroi officiel du mandat;

Considérant que ces informations sont communiquées séance tenante;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu de maintenir la décision relative à la résolution #25-03-58.

Adoptée

25-04-77 10.3 DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS PÉRIMÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que la Municipalité doit procéder à la mise hors service de certains équipements du service de sécurité incendie, considérés comme périmés selon les normes de sécurité en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu que la disposition des équipements ci-après énumérés soient effectuées de la façon suivante:

- Que les bunkers (vêtements de protection) obsolètes soient utilisés seulement comme équipement de remplacement d'urgence si un événement survient durant la période de nettoyage des bunkers officiels à la suite d'un incendie. Le cas échéant, ils seront détruits et jetés conformément aux normes en vigueur;

- Que les bottes peuvent être laissées aux pompiers pour un usage personnel, à leur discrétion, le cas échéant, elles seront détruites et jetées;
- Que les casques portant les noms des pompiers peuvent être remis à ces derniers en souvenir, en reconnaissance de leur service, à la condition que le système d'ajustement interne soit retiré afin de rendre les casques inutilisables. Le cas échéant, ils seront détruits et jetés.

Adoptée

25-04-78 10.4 ENTRETIEN DES RAMPES DES GALERIES – ÉDIFICE MUNICIPAL

Considérant qu'un entretien des rampes des galeries de l'édifice municipal est jugé nécessaire afin de maintenir celles-ci sécuritaires;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu de mandater Monsieur Michel Corriveau afin de procéder aux réparations nécessaires. Le remboursement des frais sera réalisé dès la réception des factures appropriées.

Adoptée

25-04-79 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions. Il est 21h59.

25-04-80 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21h59.

25-04-81 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 6 mai prochain, à 19h00, à la salle du conseil située au # 451, 2^e-et-3^e rang.

Bienvenue à tous!